

Les chiffres clés pour la Justice en France

L'**Institution Judiciaire** est indiscutablement un des piliers du fonctionnement d'**une République**, puisque c'est le baromètre de la capacité à mettre en application les Lois et Règlements adoptés au **Parlement**, pour **la vie en communauté**.

Une synthèse des **chiffres clés sur l'année 2014** pour l'Institution Judiciaire française se présente comme suit :

- Le budget : 7,66 Milliards € (et 10 Milliards € en 2021);
- Part dans le budget de l'Etat : 2,7 %
- L'effectif : 76.500 agents ;
- Les juridictions : 1 Cour de Cassation, 36 Cours d'Appel, 164 Tribunaux de Grande Instance ;
- Activité en 2014 : 2.618.000 décisions en matière civile et commerciale 230.500 décisions administratives, 1.200.000 décisions en matière pénale (pour 4.366.00 affaires traitées par les parquets)
- Répartition en 2014 des nouvelles affaires selon les juridictions, et **les taux de variation annuelle** (%):

21.300 (+8,3%)	Cour de Cassation,
251.800 (+2,7%)	Cours d'Appel,
994.800 (+5,2%)	Tribunaux de Grande Instance

Ainsi la croissance significative du nombre d'affaires, traduit **un engorgement des tribunaux**, induit par **une judiciarisation** de plus en plus importante de la vie sociale.

- On peut aussi estimer **les taux de passage** suivants entre les juridictions: TGI vers CA à **(26,6%)** CA vers Cour de Cassation à **(8,68%)**.

Ces taux de passage sont très élevés, et indiquent **une insatisfaction du Citoyen** pour les décisions rendues, induite par **des motivations absentes ou insuffisantes**.

A partir de **ces deux indicateurs majeurs** (taux de passage entre les juridictions et taux de variation annuelle pour une juridiction), une analyse sera engagée sur **les facteurs de causalité susceptibles d'avoir une influence significative**. Il devrait ensuite être possible de proposer **des pistes de solutions**, conduisant vers une amélioration de la situation.

Il est d'usage dans la profession juridique (Juges, Avocats, Huissiers) de considérer que les problèmes évoqués ci-dessus sont exclusivement **une question de moyens insuffisants**. Sur la base d'une observation avec une étude de cas sur une période de plus de 10 ans, on verra que s'il est exact que **le nombre de magistrats** et de greffiers mérite sans doute une augmentation significative, comme du reste **le nombre de policiers, de médecins ou d'enseignants**, (*qui en règle générale font un travail consciencieux et de qualité malgré des sous-effectifs*), une part très importante du problème provient du **comportement inadéquat d'une minorité d'opérateurs clés** (Juges, Avocats, Huissiers) de l'Institution Judiciaire, complété par le refus de la reconnaissance des erreurs de Jugements.

Il y a également **les contraintes de délai** qui seraient imposées aux Magistrats, afin de rendre des décisions dans des délais plus courts, qui sont de nature à impacter négativement la qualité du travail effectué.

En effet, à la suite de plaintes de Citoyens, la Cour européenne aurait déjà infligé des sanctions financières à l'état français, au motif d'une violation des termes de **l'article 6 CEDH**, pour des **délais raisonnables à respecter** sur les procédures en Justice.

D'autres **indications importantes sur la situation alarmante de l'Institution Judiciaire française**, ont été rappelées par le **Journaliste Philippe RIOUX** dans l'édition du 03.11.2021 de la Dépêche, avec notamment **le nombre de Magistrats en 2018 pour 100.000 habitants** dans plusieurs pays européens :

- ✓ Allemagne : 24 (82.9 millions d'habitants)
- ✓ Portugal : 19
- ✓ Italie : 12
- ✓ **France : 11** (soit 67.2 millions d'habitants et 7392 magistrats)
- ✓ Espagne : 11

Avec seulement **9.000 Magistrats en 2021** (67.5 millions d'habitants, soit **13.3** magistrats pour 100.000 habitants), la France se retrouve donc dans le bas du tableau européen, et ces derniers ne peuvent pas absorber une activité en nette croissance pour **le nombre de procédures**, qui croit beaucoup plus vite.

Pour se hisser au niveau de l'Allemagne en 2021 (83.13 millions d'habitants, et 29 magistrats pour 100.000 habitants), en supposant qu'on y adopte le taux de variation pour le nombre de magistrats observé en France (+21.18%), il aurait fallu en France en 2021 (67.5 millions d'habitants, et 29 magistrats pour 100.000 habitants), pouvoir compter sur 19575 magistrats, soit plus du double réellement dénombré.

Par ailleurs, on dénombre en France en 2021, près de 70.000 Avocats (soit près de 8 fois plus que de magistrats, alors qu'une affaire a besoin d'à peu près autant d'une des catégories que de l'autre), 3150 Huissiers (soit près de 0.35 fois moins que de magistrats), et 16750 Notaires (soit près de 2 fois plus que de magistrats).

Selon un sondage de l'Institut CSA pour le Sénat, relatif au jugement des français sur l'Institution Judiciaire :

- 33% des personnes la trouvent trop lente et lourde ;
- 53% des personnes interrogées **n'auraient plus confiance** ;
- 67% des personnes la considèrent inaccessible et hermétique.

Autant de raisons qui auraient incité **Emmanuel MACRON** à estimer qu'à l'occasion des Etats généraux de la justice lancés au 18 octobre 2021, il faudrait **pour restaurer la confiance** :

« Tout mettre à plat, nos pratiques, nos préférences collectives, nos organisations pour mieux construire l'avenir ».